

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 11 AVRIL 2024

DEL-2024-110

L'An deux mille vingt-quatre, le 11 avril, à 13 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 04/04/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, COUTIER, DAVIET, DESCHAMPS, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, RATSIMBA.

Avaient donné pouvoir :

MM. FRANCOIS, PEUGNIEZ.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, WENDLING.

MM. BOUCHET, BOUVARD, CALLET, CHASSAGNE, DEAGE, GILLET, GUILLOTTE, GYSELINCK, OBERLI, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, GRANGE, LOUVEAU, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Membres en exercice : 28

Présents : 12

Représentés par mandat : 2

Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT SYANE/AURA-EE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS BAOBAP

Rapport présenté par M. Patrice COUTIER.

La participation du SYANE à l'appel à projets BAOBAP a été présentée et validée au Comité syndical du 11 avril 2024.

Dans le cadre de cet appel à projets, une convention de partenariat entre AURA-EE (Auvergne Rhône-Alpes Energie Environnement) et le SYANE doit être formalisée.

Cette convention explicite les engagements entre AURA-EE et le Syndicat pour le développement et la mise en œuvre des services d'accompagnement à la rénovation des bâtiments publics, de l'élaboration d'une stratégie patrimoniale à l'implication des usagers.

AURA-EE s'engage à intégrer le SYANE dans le réseau BAOBAP, dans lequel le Syndicat pourra accéder à un cycle de formations, d'ateliers et de sessions de partages d'expérience, à l'espace de partage de documents et d'outils, et à un tableau de projets rempli par l'ensemble des structures du réseau.

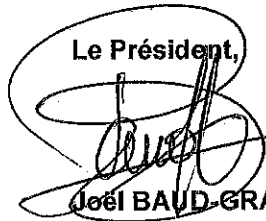
Un appui individuel pour aborder les problématiques spécifiques et individualiser la montée en compétences est également prévu.

Le SYANE s'engage à participer aux activités de montée en compétence pour progresser dans ses pratiques et faire bénéficier aux autres structures de son retour d'expérience, à mettre en œuvre les outils développés dans le programme, à remplir le tableau partagé de projets, et à partager les informations sur ses activités en lien avec BAOBAP.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver les conditions de la convention de partenariat entre le SYANE et AURA-EE,
2. à autoriser le Président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE